

Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **59 (1986)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

C'est pourquoi le Conseil fédéral est invité à prendre les initiatives nécessaires en vue de créer une statistique suisse des prix à la construction de logements.

Réponse du Conseil fédéral

La mise sur pied d'un indice suisse des prix à la construction de logements — dans le cadre d'un indice général des prix à la construction — a déjà fait l'objet de diverses discussions. En 1974 déjà, le conseiller national Baumann avait proposé, par voie de postulat, la création d'une statistique globale des prix à la construction. Dans son message aux Chambres fédérales, du 21 novembre 1979, relatif à un projet de loi fédérale réglant l'observation de la conjoncture, le Conseil fédéral avait reconnu que l'absence d'une statistique des prix à la construction constituait l'une des lacunes de la statistique sur la conjoncture.

C'est pourquoi l'Institut de recherches en matière de bâtiments (HBF) annexé à l'EPF-Zurich a, au cours de ces deux dernières années, élaboré à la demande de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail un rapport sur les bases techniques d'une statistique suisse des prix à la construction dans le secteur du bâtiment (sans le Génie civil). Ce rapport établit que le principe envisagé pour cette statistique est réalisable. Il est prévu de soumettre prochainement ce document à la Commission de statistique conjoncturelle et sociale (CSCS). Cette commission d'experts, qui est l'organe consultatif du Conseil fédéral en matière de statistiques conjoncturelles et sociales, émettra des recom-

mandations sur la suite de la procédure relative à la statistique en question.

Pour ce qui est du Génie civil, le Conseil national avait accepté, en 1978, un postulat de la commission du Conseil national chargée d'enquêter sur les dispositions erronées qui auraient été prises dans l'affaire du tunnel de la Furka. Ce postulat proposait, entre autres, l'établissement d'un mode de calcul permettant de déterminer de manière uniforme, pour les travaux de génie civil, le renchérissement se produisant entre le moment de l'adoption du message et l'adjudication des travaux. Par la suite, la conférence des services fédéraux de construction a rédigé un rapport sur les possibilités de calculer le renchérissement pour des travaux de génie civil; celui-ci sera, prochainement, également examiné par la CSCS.

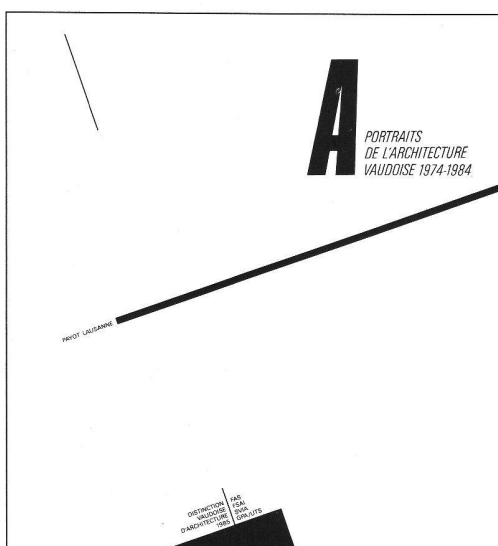
Il ressort de ces explications que la demande du motionnaire concernant la mise sur pied d'une statistique suisse des prix à la construction de logements est, en réalité, d'ores et déjà soumise à examen, de même qu'est évaluée l'importance d'une telle statistique par rapport à une statistique générale des prix à la construction. Le Conseil fédéral fait donc preuve de compréhension à l'égard de cette demande. Il n'aimerait toutefois pas anticiper sur les recommandations attendues de la CSCS en ce qui concerne le principe de la mise sur pied et la forme d'une telle statistique.

Déclaration du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral propose de transformer la motion en postulat.

Bibliographie

Vient de paraître:
« Dix ans
d'Architecture
vaudoise »



Où en est l'architecture en 1986? Est-elle en retard de quinze ans, comme le murmurent certains, sur ce qui se fait en Suisse allemande? Regorge-t-elle d'inventions et de dynamisme comme tendent à nous le faire penser quelques réalisations récentes? Parvient-elle, en respectant malgré tout les règlements édictés par l'Etat et les exigences des promoteurs, à conserver l'audace et le goût de la création?

Il est bon de faire le point. Pourquoi ne pas se pencher, par exemple, sur la dernière décennie, et en recenser les œuvres marquantes?

Quatre associations professionnelles: la Fédération des architectes suisses, la Fédération suisse des architectes indépendants, la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, le Groupement UTS des architectes ont décidé d'attribuer une « distinction vaudoise » aux réalisations les plus significatives de 1974 à 1984. Un livre fort bien conçu et réalisé qui vient de paraître aux Editions Payot à Lausanne sous le titre « Portraits de l'Architecture vaudoise »

montre les quarante-neuf réalisations qui ont été sélectionnées par le jury.

Parmi celles-ci, dix-sept ont obtenu une mention spéciale, elles sont présentées d'une manière particulièrement détaillée: photographies, reproduction des plans de construction et des plans de situation.

De la capite de vigne aux vastes complexes d'un établissement d'enseignement supérieur, ce li-

vre est le témoin de la grande variété de la production architecturale dans le canton de Vaud. Il rend compte avec fidélité de l'esprit novateur et de l'éclectisme de ses architectes.

A. V.

«Portraits de l'Architecture vaudoise». Un volume broché, format 22 x 22 cm, 96 pp., 83 photographies, 82 plans; conception et réalisation: Rodolphe Luscher. Editions Payot Lausanne, 36 fr.

Renseignements techniques

Plus de
2000 citernes
à mazout
enterrées
déjà sauvées

Ces 2000 citernes, représentant plus de 18 millions de litres, ont pu être préservées malgré leur mise hors service officielle, pour cause de corrosion avancée ou même de perforations, grâce au système d'incorporation d'une coque en polyester armé (RSF) type Protekta T 12, appliqué par la maison Procoque SA, à Lausanne. La preuve est donc apportée quant à la valeur et à l'intérêt porté à ce procédé d'assainissement. Rappelons tout de même que ce procédé consiste en la construction d'une nouvelle citerne en polyester armé, à l'intérieur de l'ancienne citerne enterrée en acier, en utilisant cette dernière en tant que moule de fabrication. Ce moule (ancienne citerne) fait office de coffrage perdu, et ne conserve donc plus aucune fonction statique. Au fil des ans, l'ancienne citerne se dégradera complètement, jusqu'à sa disparition totale, ce qui n'a aucun effet sur la nouvelle coque polyester Protekta T 12, puisque sa structure est autoportante, dans des épaisseurs variant entre 10,6 et 22 mm, selon l'importance de son volume.

Il ne s'agit donc pas d'une réparation de l'ancienne citerne, mais bien d'une nouvelle construction totalement inaltérable. Le système Protekta T 12 a été homologué par l'Office fédéral pour la protection de l'environnement, et peut s'appliquer dans les zones de protection A, B et C. En résumé, les avantages de ce procédé sont:

- nouvelle citerne en polyester armé, insensible à l'acidité du sol, à la corrosion, aux courants vagabonds;
 - pas de travaux de terrassement, donc aucune destruction ou modification de l'environnement;
 - état de dégradation de l'ancienne citerne sans importance;
 - travaux exécutés par des spécialistes et contrôle final par un inspecteur cantonal ou communal du contrôle des citernes;
 - nettoyage prescrit seulement tous les dix ans.
- Le procédé Protekta T 12 apporte donc une solution moderne et durable pour toute citerne en acier enterrée déclarée hors service.

L'éclairage
fait ressortir
l'atmosphère
d'une pièce

FLP. La lumière joue un rôle essentiel dans la conception d'une pièce. Ce n'est qu'avec un éclairage bien adapté qu'elle devient pleine de vie et accueillante. La lumière crue, chaude, douce, rayonnante ou naturelle constitue autant de possibilités pour créer une ambiance et faire ressortir l'atmosphère spécifique d'un intérieur. Une pièce sans lumière est une pièce sans vie. Mais où trouver l'éclairage qui convient? La Maison Zonca SPA, Voghera, représentée en Suisse par *Luminaires Alpha SA*, Genève, est spécialisée dans l'éclairage en tout genre. Du lustre en verre Murano, soufflé de façon artisanale, à la lampe de travail ultramoderne, cette maison renommée tient l'éclairage qui convient à chaque usage. Lorsqu'il s'agit d'éclairer le bureau, l'appartement, un établissement public, une rue ou un parc, on trouvera la lampe adéquate parmi le choix immense de plafonniers, appliques, lampes de table, lampadaires, etc. Le catalogue détaillé de la maison *Luminaires SA* comporte de petites lampes rétro, des lampadaires classiques, des lampes de travail aux formes géométriques ou des lampes toutes simples, conçues pour rendre les coins sombres plus chaleureux. Le service de conseils de la maison *Luminaires Alpha SA*, Genève, est volontiers à disposition pour tout renseignement et pour aider les intéressés à choisir l'éclairage adapté à leurs besoins.

Représentant général pour la Suisse: *Luminaires Alpha SA*, 1202 Genève

